



CHEMINS 2025
Formulaire d'inscription
Remplir un formulaire par pèlerin

NOM :

Prénom : Tél. fixe :

Tél. mobile : Opérateur mobile :

E-mail : @

Adresse :

J'ai eu un entretien avec le responsable du chemin en date du :

Je désire participer au chemin suivant (cocher la case correspondante) :

Hiver / Printemps 2025

<input type="checkbox"/> ND d'Aiguebelle en étoile Drôme	24 février au 1 ^{er} mars	50 €	25 €
<input type="checkbox"/> St GUILHEM-Le-DESERT (Rocamadour 3/3) – Hérault <i>Liste d'attente ouverte</i>	3 au 12 mai	120 €	60 €

Été / Automne 2025

Chemin - lieu de départ	dates	adulte	jeune moins de 25 ans
<input type="checkbox"/> VEZELAY (→ Cluny) Nièvre	8 au 18 juillet	140 €	70 €
<input type="checkbox"/> ND des NEIGES en étoile Ardèche	24 au 29 août	50 €	25 €
<input type="checkbox"/> Fête de la Saint- Gilles Saint-Gilles (Gard)	30 et 31 août	<i>Marche pèlerine de 9 km. Partage et veillée autour du thème l'espérance</i>	
<input type="checkbox"/> Régordane ND des Neiges - Ardèche	31 août au 7 septembre	100 €	50 €
<input type="checkbox"/> Chemin en famille	Fin octobre vacances de Toussaint	40 €	20 €

Pour participer à un chemin organisé par l'association, il faut être membre :

J'ai déjà fait parvenir mon bulletin d'Adhésion 2025 à l'association et ma cotisation à la trésorière.

Je joins à ce formulaire, celui de mon adhésion à l'association et ma cotisation pour l'année 2025 (adhésion facultative pour la fête de la Saint-Gilles).

L'ASSOCIATION A UNE ASSURANCE « **RESPONSABILITÉ CIVILE** »

J'enverrai au responsable le nom et le numéro de mon assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Date : Signature : **Suite des informations au verso →**

Chemins de St Gilles/Direction des Pèlerinages Diocèse de Nîmes; Immatriculation ATOUT France: IM030110001

CHEMINS 2025

Formulaire d'inscription (suite)

☞ **Joindre à ce formulaire** la somme correspondant au chemin choisi, à titre d'inscription (Cf. précisions III ci-dessous). (En cas de désistement, l'association se réserve le droit de conserver cette somme selon modalités précisées au Règlement intérieur) :

- par **virement de préférence** (cf. précisions II ci-dessous)
- par chèque bancaire à l'ordre des « **Chemins de saint Gilles** » ou et les envoyer à la **trésorière**, dès que possible, **au plus tard un mois avant le départ de votre chemin.**

Le nombre de pèlerins sur un chemin étant limité à 19, les inscriptions se feront dans l'ordre de leur arrivée (si le règlement est inclus).

Attestation de bonne santé :

- je suis habituellement en bonne santé et je fournirai un certificat médical au responsable du chemin
- je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans la période (passe vaccinal, test PCR ...)

Cette fiche est à renvoyer

à la trésorière :

61 chemin des Passons,
Résidence La Clé des champs
Bt K40 - 13400 AUBAGNE

Anne-Marie COSCINO

tresor@cheminstgilles.fr

Précisions utiles

I. Inscription d'un mineur

L'inscription d'un **mineur** n'est recevable que si un membre de sa famille l'accompagne sur ce chemin ou si un pèlerin du chemin en prend la responsabilité par un engagement écrit et l'accord écrit du responsable légal du mineur.

II. Modalités de règlement : privilégier le virement bancaire

L'inscription sera réglée **de préférence par virement** sur le compte suivant :

IBAN : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, **BIC** : PSSTFRPPMON,
domiciliation : La Banque Postale ; titulaire : Chemins de saint Gilles, en mentionnant : « **NOM Prénom + le Nom du chemin 2025** ».

III. Coût d'inscription à un chemin : ce qu'il recouvre

Le montant de l'inscription est destiné à couvrir les coûts de l'assurance, de location du véhicule, de reconnaissance et d'organisation du chemin.

Les frais d'hébergement, de nourriture et de carburant seront à répartir pendant le chemin, en fonction des dépenses réelles (autour de 35 € par jour et par personne, selon les coûts d'hébergement).